

16.08.2012 - 07:50 Uhr

bonus.ch: hausse des primes d'assurance-maladie estimée à 2.7%*Lausanne (ots) -*

bonus.ch, le portail de comparaison convivial, publiera aujourd'hui les premières primes d'assurance maladie pour l'année 2013. bonus.ch met à disposition du public les possibilités de demande d'offre les plus étendues parmi les principaux comparateurs suisses.

Les primes 2013 des assureurs maladie suisses sont actuellement en cours d'examen auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), qui communiquera sa décision dans quelques semaines. Le comparateur bonus.ch met à la disposition du public une partie des primes provisoires qui lui ont été transmises par les assureurs sur <http://www.bonus.ch/caisse-maladie/>.

Selon une première analyse des primes communiquées par plusieurs assureurs, représentant au total plus d'un quart des assurés suisses, la hausse des primes s'annonce modérée, de l'ordre de 2,7%. Dans certains cantons, on observe des tendances de hausse plus importantes, pouvant aller jusqu'à 4,6%. Cependant, au cours des années précédentes, ce sont souvent les assureurs procédant aux augmentations les moins importantes qui ont transmis leurs primes dès le mois d'août à bonus.ch. Le chiffre de 2,7% devrait donc être revu à la hausse. De plus, n'oublions pas que, sur une année, la prime d'assurance-maladie obligatoire représente un montant de plusieurs millions de francs. Pour de nombreuses familles suisses, un changement de caisse-maladie pourra donc représenter une source d'économies importante.

En 2011, la plupart des assureurs-maladie suisses ont signé l'accord santésuisse sur la prospection des clients. Cet accord vise à réaliser une économie substantielle dans le domaine de l'assurance-maladie obligatoire en supprimant le financement des frais de démarchage téléphonique, et en limitant le financement des commissions des intermédiaires à CHF 50.- au maximum par conclusion d'un contrat d'assurance-maladie obligatoire.

Les portails de comparaison sur Internet, présentant des frais de gestion plus bas que les courtiers et intermédiaires traditionnels, permettent, eux aussi, de réaliser des économies dans le domaine de l'assurance-maladie obligatoire. Ils permettent aux assurés non seulement de comparer les primes d'assurance en quelques clics, mais aussi, dans de nombreux cas, de demander une offre d'assurance auprès de l'assureur choisi de manière conviviale et efficiente. Il s'agit là d'une fonctionnalité essentielle et très appréciée du public. Or, c'est sur le portail bonus.ch que les possibilités de demander une offre sont les plus étendues pour le public*. En effet, de nombreux assureurs importants ont choisi de collaborer avec bonus.ch. À titre d'exemple, citons Assura, le groupe Helsana, ÖKK ou encore Supra. Ainsi, sur le site bonus.ch, il est possible de solliciter des offres auprès de ces caisses-maladie. Les autres comparateurs principaux, tels que comparis.ch, ne proposent pas une telle possibilité. bonus.ch offre à l'internaute le choix de caisses-maladie le plus étendu, aussi bien pour ce qui est du nombre de caisses actives en 2013 que pour ce qui est du nombre d'assurés qu'elles regroupent. Sur le site de la Confédération, priminfo.ch, aucune demande d'offre n'est possible.

Le délai de résiliation pour l'assurance maladie obligatoire est fixé au 30 novembre, alors que celui pour les assurances complémentaires tombe au 30 septembre. Dans sa rubrique «assurance maladie», bonus.ch met à disposition un comparatif totalement gratuit qui affiche d'ores et déjà les primes provisoires communiquées par plusieurs caisses, ainsi qu'une série d'informations et de conseils utiles aux assurés qui désirent optimiser leur contrat d'assurance actuel.

*Analyse réalisée le 14.08.2012, portant sur une demande d'offre d'assurance-maladie obligatoire avec franchise de CHF 1'000.- pour un adulte de plus de 26 ans. Numéros postaux pris en considération: 1000, 2000, 3000, 4000, 5000, 6000, 7000, 8000, 9000. Les demandes d'offre sont possibles sur bonus.ch pour les assureurs suivants, actifs en 2013 (classés par nombre d'assurés décroissant): CSS, Assura, Helsana, Visana, KPT-CPT, Intrax, Progrès, Avanex, Atupri, ÖKK, Sana24, Sansan, Arcosana, Supra, Vivacare et Sanagate. Les demandes d'offre sont possibles sur comparis.ch pour les assureurs suivants, actifs en 2013 (classés par nombre d'assurés décroissant): CSS, Visana, Sanitas, KPT-CPT, Intrax, Wincare, Atupri, EGK Laufen, Sana24, Arcosana, Compact, Aquilana, Vivacare, Sanagate et Agilia.

Contact:

bonus.ch SA

Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
Tél.: +41/21/312'55'91
E-Mail: ducret@bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100723194> abgerufen werden.